



## Compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du 12 mai 2021

Présents : Pascal FRANCK (Président) – Dominique POIROT - Paul DAL CORTIVO – François DI LEO – Pierre de VREESE

Excusés : Philippe LECLERC – Fernando MASSARI

Absent : Bertrand GEORGES

---

Début de séance : 18h30 par visioconférence.

Le Président ouvre la séance, et constate que le quorum est atteint.

### **1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 mars 2021**

Le compte-rendu de la réunion du 29 mars est approuvé.

### **2. Validation par le CD de divers documents en cours de modification ou de création**

Le CD examine successivement les 4 documents qui lui sont soumis :

#### **1. Règlement Disciplinaire.**

Ce texte se substitue à l'ancien Règlement qui datait de 2002, et tient compte notamment des nouvelles dispositions du Code de la Discipline de la FFB. Il institue une Commission de Discipline.

Après avoir finalisé la rédaction des articles 6.2.1 et 6.2.2 en ce qui concerne les forfaits, le Comité approuve ce Règlement, qui prend effet immédiatement.

En outre, le Comité coopte en son sein Dominique PARISOT, Secrétaire du Cercle de Billard Français de Saint Avold, pour exercer la fonction de Responsable de la Discipline à la place de Philippe LECLERC et assumer la présidence de la Commission de Discipline. Cette cooptation devra être confirmée par un vote de la prochaine AG.

Outre son Président, la Commission comprend les membres suivants : François Di LEO (membre du Comité), Daniel LENA (Florange) et Albert SACRISTANI (Magny).

#### **2. Code Sportif.**

Ce texte est une réécriture du Code précédemment en vigueur, en vue de le rendre plus clair et de le mettre en conformité avec le nouveau Règlement Disciplinaire.

Après avoir remanié l'article 1.8 portant sur les réclamations, le Comité approuve ce nouveau Code Sportif, qui prend effet immédiatement.

Comme dans la version précédente, les articles du Code Sportif qui sont modifiés d'une saison à l'autre apparaîtront en surbrillance jaune (ceci ne s'applique pas instantanément au nouveau texte, puisqu'il a été entièrement réécrit).

### 3. Commission Sportive.

Le Comité Directeur crée une Commission Sportive, habilitée à prendre toutes les décisions nécessaires en matière sportive, y compris sur des points non prévus par le Code Sportif. Le texte proposé décrit le fonctionnement de cette Commission.

Le Comité approuve ce texte, qui prend effet immédiatement.

Le Comité désigne en outre Dominique POIROT comme Responsable Sportif du Comité Départemental et Président de la nouvelle Commission.

Celle-ci a la composition suivante :

- Dominique POIROT, Président de la Commission
  - + Championnats 3 bandes et Multi par équipe
- Paul Dal CORTIVO : Championnats individuels Bande et 3 bandes
- François DI LEO : Championnats 5 quilles individuel et par équipe
- Bertrand GEORGES : Championnats Vétérans Libre et 3 bandes par équipe
- Philippe LECLERC : Championnats individuels Libre et Cadre
- Fernando MASSARI : Championnats Américain.

François Di LEO est par ailleurs Responsable de l'Arbitrage.

### 4. Statuts.

Ce texte est une mise à jour de l'ancien texte qui datait de 2006. Il tient notamment compte du nouveau modèle-type de Statuts de Comité Départemental établi par la FFB.

Le CD approuve ce texte, qui ne pourra entrer en vigueur qu'après avoir été approuvé par un vote de la prochaine Assemblée Générale.

### **3. Fin de saison**

Comme déjà annoncé, il n'y aura plus aucun match officiel d'ici la fin de la saison. Seules des rencontres amicales pourront être organisées par les clubs lorsque les salles seront à nouveau ouvertes (normalement à partir du 9 juin avec un nombre de participants limité à 10, et à partir du 30 juin sans limite).

Exceptionnellement, compte tenu de la crise sanitaire, la Fédération a décidé qu'il n'y aurait pas de perte d'étoile ni de descente de catégorie à l'issue de cette saison, quelque soit le nombre de matchs joués et leur résultat.

### **4. Assemblée Générale 2021**

L'Assemblée Générale 2021 du CDB57 se tiendra le vendredi 27 août à 19h30 :

- sous sa forme Ordinaire pour ses décisions annuelles ordinaires
- sous sa forme Extraordinaire pour l'adoption des nouveaux Statuts.

Les clubs souhaitant se proposer pour accueillir cette Assemblée Générale sont invités à se faire connaître auprès du Secrétaire du Comité Directeur.

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Les documents suivants sont joints au présent compte-rendu :

1. Règlement Disciplinaire
2. Code Sportif
3. Commission Sportive
4. Statuts.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by 'FRANCK'.

Pascal FRANCK

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by 'de VREESE'.

Pierre de VREESE

**Site Internet du Comité Départemental de Billard :** <https://billardcd57.sportsregions.fr>